



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2025.80

Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'équipements pour la crèche municipale

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 23 JUIN

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juin 2025

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – FOURNIER – CORNEC – KAMANDA – CHARPENTIER-LOMBARD – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – GHERSIN

Etaient absents représentés : Procuration de Patrice CURTIL à Marie CROISIER, de Anouk PIGNY à Jean-Paul BOSLAND, de Roger PIGNY à Odette MAITRE, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Daniel FAVARIO, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE

Secrétaire de séance : Jean-Guy FOURNIER

La Caisse d'allocations familiale de la Haute-Savoie joue un rôle central dans les politiques locales d'accueil des jeunes enfants. A cet égard, elle soutient financièrement les communes pour la réalisation de projets d'investissements et acquisition d'équipements.

Il est proposé de demander à la CAF une subvention pour trois projets distincts :

- l'achat de chariots de pré-imprégnation,
- le remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en inox (loi EGALIM),
- l'achat de tabourets à roulette en bois.

Ces équipements ont pour objectif d'améliorer l'offre de service pour les familles et les conditions de travail des professionnels dans une perspective de développement durable.

Le coût total de ces équipements est de 6 638.18 euros TTC. La subvention demandée à la CAF correspond à 80 % maximal de ce montant.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L211-1 à L-215-4 du Code de l'Action sociale et des Familles ;

VU l'inscription des crédits au budget principal 2025 ;

CONSIDÉRANT le besoin de développer l'offre de service pour les familles et les conditions de travail des professionnels dans une perspective de développement durable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 26 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – GHERSIN)

Article 1 : **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'équipements.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Antoine BLOUIN

Le Secrétaire de séance,
Jean-Guy FOURNIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Fournier', written over a faint rectangular stamp.

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

1/7/25

- de sa mise en ligne le :

1/7/25

DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

ACTION SOCIALE

Tél. 04 50 88 49 12 ou 04 50 88 67 53

Courriel : subvention.as@caf74.caf.fr

Date de la demande : 23 Juin 2025.

Equipement concerné : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE.

Adresse : 2 rue du Martinet, 74240, Gaillard.

Activité de l'équipement concerné par le projet d'investissement :

Crèche Micro-crèche Rpe Mam Alsh Centre de vacances Evs

Fjt Fjep Laep Centre social Ludothèque Mjc autre :

Nature de l'opération :

Acquisition ou renouvellement de matériel et/ou de mobilier

Informatisation (matériel informatique, logiciel informatique...)

Rénovation de locaux existants (aménagement, travaux)

Extension de locaux existants

Construction neuve

Autre : _____

IDENTITE DU DEMANDEUR

(Financier du projet d'investissement)

Nom : Mairie de Gaillard.....

N° Siret / Siren : 217 401 330

Adresse : CRS REPUBLIQUE, 74240, GAILLARD

Téléphone : 06 74 78 96 92 (Denis TSCHANN, Responsable Action sociale).

Responsable : Antoine Blouin (Maire de Gaillard).

Personne en charge du suivi du dossier :Maxime Kergosien (Directeur du Centre de la Petite Enfance de Gaillard).

Téléphone : 0678746912 Adresse courriel :maxime.kergosien@gaillard.fr

IDENTITE DU GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT

Nom : Mairie de Gaillard.....

Adresse : COURS DE LA REPUBLIQUE, 74240, GAILLARD

Téléphone : 06 74 78 96 92 (Denis TSCHANN, Responsable ACTION SOCIALE).

Responsable : Antoine Blouin (Maire de Gaillard).

- Coût global de l'opération * —————>

..... 6638 ,18 €

HT
TTC



Service action sociale
21 avenue de Genève
CS 89027
74987 Annecy Cedex 9
www.caf.fr

ATTENTION : En cas d'assujettissement à la Tva du promoteur (autrement dit de récupération de la Tva sur les investissements), le montant indiqué doit être hors taxes.

1 – EXPOSE DU PROJET

♦ Description et argumentation sur l'intérêt et la nécessité de réaliser le projet d'investissement

(Ce point devra être particulièrement développé, notamment quant à la nature sociale du projet.)

Le projet consiste en l'acquisition d'équipements pour la crèche municipale : l'achat de chariots de pré-imprégnation, le remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en inox (loi EGALIM) ainsi que l'achat de tabourets à roulette en bois.

Ces équipements ont pour objectif d'améliorer l'offre de service pour les familles et les conditions de travail des professionnels dans une perspective de développement durable.

Voir les fiches projet en Annexe.....

♦ Contenu du projet socio-éducatif

Comprend-t-il des axes innovants (exemple : méthode éducative spécifique, label écolo-crèche, actions en faveur de l'accueil des familles vulnérables/pauvres) ?

-Faciliter la relation entre professionnels et enfants, en encourageant les adultes à se positionner à hauteur d'enfant lors des temps de change et des repas.

-S'inscrire dans une démarche éco-responsable, en réduisant l'usage du plastique en restauration (en lien avec la loi Égalim), en limitant l'utilisation des produits d'hygiène, et en veillant à une consommation modérée de l'eau.

-Renforcer l'attractivité de l'établissement, en améliorant les conditions de travail des professionnels.

Votre projet s'inscrit-il dans une dimension d'insertion sociale ou professionnelle (Label AVIP) ?

OUI NON

Si oui, il devra être bien identifié et mis en valeur dans le projet d'établissement à nous fournir dans le cas de votre demande et qui indiquera :

- Le nombre de places concernées (seules les places nouvelles sont éligibles) ;
- Les modalités de partenariat permettant d'accompagner des publics en insertion ;

♦ Accueil des enfants en situation de handicap au sein de votre structure

Quelles modalités d'accueil sont prévues (formation, qualification du personnel, professionnel dédié) ?

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique fait partie intégrante du projet inclusif de la crèche. Une place lui est spécifiquement réservée, et l'équipe met

tout en œuvre pour garantir un accueil de qualité, en adaptant l'organisation, les plannings et les conditions d'accueil en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. Les professionnels ont été formés à l'accompagnement du handicap, leur permettant de répondre de manière adaptée et bienveillante aux besoins spécifiques de chaque enfant. La crèche rend également possible la réalisation de prises en charge médicales au sein des locaux, en lien avec les professionnels de santé, afin de garantir une continuité de soin dans un cadre sécurisant et familial pour l'enfant. Dans cette dynamique, un espace sensoriel a été conçu comme outil de médiation, afin de stimuler l'éveil des sens, favoriser la détente, et proposer des temps d'exploration adaptés aux rythmes et aux particularités de chacun.

2 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Indiquer :

- ♦ Dans le cadre d'une opération de rénovation :
 - nombre de m² aménagés : m²
 - nombre de m² construits (si extension) : m²

- ♦ Dans le cadre d'une construction :
 - nombre de m² construits : m²

- ♦ Date de démarrage des travaux :

- ♦ Date prévue pour la fin des travaux :

3 - RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

♦ Coût global de l'opération :

Foncier : €
<i>Achat de terrain, achat d'immeuble, frais de notaire rattachés aux biens relevant de l'opération d'investissement</i>	
Gros œuvre : €
<i>Construction, extension, fondations spéciales, terrassement, voirie et réseaux divers (Vrd) (branchements eaux, électricité, gaz, téléphone), ravalement, étanchéité, aire de stationnement, dallages, démolition, couverture, charpente, menuiseries extérieures (fenêtres), volets, Energie : photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau</i>	
Développement durable : €
<i>Nom du label / certification :</i>	
Travaux relevant de la sécurité : €
<i>Normes relatives aux établissements recevant du public : Erp, réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant</i>	
Aménagement intérieur : €
<i>Menuiseries intérieures (portes), cloisons, doublages, revêtements de sol, carrelages/faïences, peintures, électricité (courants forts et courants faibles), plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, serrurerie, téléphonie, sécurité incendie, signalisation, ascenseurs, baie informatique</i>	
Installation de cuisines, des locaux de stockage pour les couches ou la fourniture des repas : €
Equipement matériel et mobilier :6638,18 €
Logiciel de gestion ou système automatisé de comptage des présences : €
Honoraires et frais administratifs : €
<i>Maîtrise d'œuvre (architecte ou cabinet d'experts), aide à maîtrise d'ouvrage, géomètre, mission Csp (sécurité), bureau de contrôle, études, études de sol, frais bancaires, toutes assurances</i>	
Autres (à préciser) : €
Total HT5531,82 €
Total TTC6638,18 €

♦ **Plan de financement :**

➤ Aide sollicitée de la Caisse d'allocations familiales	:5310,54 € soit	80 %
➤ Etat	: € soit	%
➤ Collectivité régionale	: € soit	%
➤ Collectivité locale (<i>préciser</i>)	: € soit	%
➤ Apport propre	: 1327,64 € soit	20 %
➤	: € soit	%
➤	: € soit	%
TOTAL HT		:5531,82 €
TOTAL TTC.....		:6638,18 €

4 - FONCTIONNEMENT

♦ **Dans le cadre d'une intercommunalité, préciser les communes participantes**

.....
.....

♦ **Nature des activités gérées ou projetées**

- 1) Hygiène des locaux.
- 2) Restauration.
- 3) Accompagnement des enfants.

.....

♦ **Nombre d'usagers concernés**

Catégories de bénéficiaires (enfants, adolescents, familles, etc.)

Enfants : 49, Equipe logistique : 3, Professionnelles accompagnant les enfants : 15.

.....

♦ **Périodes de fonctionnement**

Dates : Ouvert toute l'année (4 semaines de fermetures en été, 2 semaine en décembre).

Horaires : 7H30-18H30

♦ **Tarifs**

Prestation de service ordinaire (Pso)

Prestation de service unique (Psu)

Micro-crèche financée par la Paje (joindre la grille tarifaire)

Dans le cadre d'un établissement d'accueil du jeune enfant, le signataire s'engage à accueillir les enfants handicapés sollicitant un mode de garde.

Le signataire atteste de l'exactitude des informations ci-dessus. Il note que la subvention éventuellement accordée sera payée au vu de factures acquittées, et éventuellement proratisée si le montant des factures est inférieur à celui de la demande.

Date :

Signature et cachet

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

- Devis descriptifs et estimatifs des / du matériel(s) à acquérir établis par les fournisseurs ou copie catalogue
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Certificat de propriété ou promesse de vente de la structure ou copie du bail
- Statuts du promoteur et du gestionnaire
- Attestation sur l'honneur (datée et signée) du promoteur de son assujettissement ou non à la Tva.
- Liste des membres du Conseil d'administration du promoteur et du gestionnaire
- En cas de projet fonctionnant en intercommunalité, délibération des instances compétentes, autorisant l'aide au fonctionnement.
- Courrier du Maire ou du Président de l'Epci (ayant la compétence petite enfance) autorisant l'implantation de votre équipement.
- Etude d'opportunité éventuelle
- Plans
- Correspondances relatives aux décisions des financeurs (Etat, collectivités locales, etc, ...)
- Compte d'exploitation et rapport d'activité de l'établissement
- Budget prévisionnel daté de l'établissement, activité prévisionnelle et effectif (Nombre d'Etp, qualification)
- Règlement de fonctionnement et projet socio-éducatif (avant mise à jour fin 2025)
- Dernier procès-verbal de l'Assemblée générale pour les associations

EAJE uniquement (crèche, micro-crèche, maison d'assistants maternels) : joindre obligatoirement :

- L'Annexe 1 pour les sociétés (Sarl, Sas, Snc, sociétés civiles, associations inscrites au RCS, etc...)
- L'Annexe 2 pour tout projet de construction d'une nouvelle structure

Annexe 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Afin de garantir leur intégrité et de prévenir les fraudes, les bénéficiaires des subventions de la branche signent une attestation de probité et de non-condamnation.

Je soussigné(e) : Antoine BLOUIN, maire

né(e) le : à

adresse :

déclare :

- n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale ;
- n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Gaillard

Le

Signature + Nom et Prénom du déclarant

Annexe 2

DECLARATION D'INTERETS

La branche Famille s'abstient de subventionner toute entité placée dans une situation qui conduirait à dévoyer l'objet des fonds versés.

Dans ce cadre, la présente déclaration vise à prévenir tout risque de dévoiement de la subvention ou de refacturation abusive.

A cet effet, sont déclarés les liens d'intérêts de toute nature entre le demandeur de la subvention et des tiers qui sont de nature à dévoyer ou paraître dévoyer l'usage de la subvention versée.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

Je soussigné(e), Antoine BLOUIN, maire

Reconnais avoir pris connaissance de la demande de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes public ou privé :

- exploitants ultérieurs de la structure financée ;
- entités propriétaires du bâtiment sur lequel elle est implantée.

Déclaration

1. Déclaration des liens matériels, directs ou indirects

Le demandeur est-il lié à l'entité propriétaire des murs ? OUI NON
Le demandeur est-il lié au gestionnaire ultérieur de la structure ? OUI NON

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels, notamment les points ci-après :

- les participations financières directes éventuellement détenues dans le capital du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'appartenance à un même groupe de sociétés que le propriétaire ou le gestionnaire ;
- l'existence d'une gestion commune avec le propriétaire ou le gestionnaire, en particulier une participation aux organes dirigeants du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'exercice d'une activité rémunérée ou donnant lieu à gratification pour le compte du propriétaire ou du gestionnaire, ou au sein de la structure dans le cadre d'une Maison d'assistant maternel.

.....
.....
.....
.....

2. Déclaration des liens familiaux

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec une personne physique qui détient ou gère la personne morale en charge de l'exploitation, ou le propriétaire des murs ?

Non.

Dans le cas d'un projet de Mam :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec un ou plusieurs professionnels ayant vocation à travailler au sein de l'établissement ?

.....
.....
.....

3. Autre lien susceptible de présenter un risque de dévoiement de la subvention versée

.....
.....
.....

Je soussigné(e), Antoine BLOUIN, maire de Gaillard, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Le

Signature

